

# Thème N°1 : la transition écologique

La transition écologique est un formidable défi posé à la société tout entière. Il s'agit de transformer de manière radicale tout à la fois nos comportements individuels et collectifs. Il faut faire émerger de nouvelles règles de fonctionnement, de nouvelles manières de faire.

Un double défi se pose aux associations

- en tant qu'acteurs collectifs, les associations doivent repenser, adapter leur mode de fonctionnement. Comment animer les instances ? quand se réunir ? quel lieu de résidences où localiser les activités ? adopter une gestion plus économe des ressources...
- elles doivent aussi interroger leur objet social et ne pas hésiter à le faire évoluer si nécessaire. Les associations ayant une dimension éducative doivent notamment repenser leur projet éducatif pour y intégrer davantage la dimension écologique. Elles doivent aussi s'interroger sur les activités à conduire.

## 1 Accompagner les associations

on peut ici se reporter aux propositions libellées dans les fiches 3 et 4 à propos de l'accompagnement de l'Etat, des régions et des EPCI à apporter aux associations afin qu'elles relèvent les défis du 21ème siècle.

Une attention toute particulière devra être donnée à la maîtrise par les associations des outils numériques. Ces outils peuvent être à certaines conditions, d'un précieux concours pour aider les associations à adopter de nouveaux modes de gouvernance.

Mais il faut ici aussi les accompagner. Actuellement il n'existe pas, au-delà des aides matérielles, de dispositif public pour aider les associations à entrer dans l'ère numérique

## 2 Mobiliser les associations éducatives

Si l'école primaire fonctionne 1000 heures par an certains équipements de loisirs sont ouverts plus de 2000 heures chaque année. Ils sont des outils privilégiés pour développer des projets collectifs, allé à la découverte de la nature, développer de multiples expériences.

Les temps de l'éducation informelle sont des temps privilégiés de socialisation, et d'épanouissement personnel. C'est vrai pour les associations ayant explicitement une mission éducative mais aussi pour toutes celles qui accueillent des publics. La manière de conduire les activités peut être vertueuse au plan écologique.

Il est nécessaire que les services de l'Etat et au premier rang le Ministère de la transition écologique et le Ministère de l'Education Nationale mobilisent les associations. Toutes les associations d'intérêt général et pas seulement celles dont l'objet principal est l'éducation à l'environnement. Nous devons changer d'échelle.

<b>QUI FAIT QUOI</b>	
<b>L'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le CGET accompagne l'évolution de la gouvernance associative</li><li>- Le ministère de l'Education nationale valorise le potentiel éducatif du temps non scolaire</li><li>- Les Ministères de l'Education nationale et de la transition écologique mobilisent toutes les associations d'intérêt général</li></ul>
<b>Les associations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Font évoluer leur mode de gouvernance pour répondre aux défis écologiques</li><li>- Interrogent leur objet social pour y intégrer les enjeux écologiques</li><li>- Représentent la conduite de leurs activités</li></ul>
<b>La Région</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Intègre la dimension écologique dans l'accompagnement qu'elles font des associations</li></ul>
<b>Les EPCI</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Intègrent la dimension écologique dans l'accompagnement qu'elles font des associations</li></ul>